

GUIDE DES ACCUEILS **PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**



- 01 - Garderies périscolaires matin et soir
- 02 - Restauration scolaire
- 03 - Aide aux devoirs
- 04 - Accueil de loisirs des mercredis
- 05 - Accueil de loisirs des vacances
- 06 - Modalités d'inscriptions

01 GARDERIES PÉRISCOLAIRES MATIN ET SOIR

1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

La garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis, matin et soir.

L'accès se fait depuis la grille côté chemin du Mail pour les maternelles et à la porte de garderie côté parvis de l'école pour les primaires.
Pendant ce temps d'accueil, les enfants profitent d'espaces aménagés pour jouer et participer aux différentes activités proposées.

L'encadrement est assuré par le personnel du service d'animation. Les enfants retrouveront ces agents sur différents moments de leur journée, en qualité d'ATSEM, d'animateurs de restauration scolaire ou lors de l'ALSH du mercredi.

A. Garderie du matin

La commune offre aux enfants la possibilité de bénéficier d'un accueil avant le début de la journée scolaire. Les enfants sont accueillis dès 7h30 et jusqu'à 9h.

B. Garderie du soir

Après l'école, les enfants sont accueillis à partir de 16h30 et jusqu'à 18h30 dans leurs garderies respectives

Les enfants reçoivent un goûter fourni par la commune. Les enfants participent selon leurs envies à des animations proposées par le personnel encadrant ou des activités de loisirs de leur choix. (coloriages, lectures, puzzles, jeux de société...)

Les enfants portant un appareil dentaire doivent disposer d'une boîte étiquetée à leur nom pour le ranger pendant le temps du goûter.



2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'inscription se fait via le portail « BL-Enfance ». Tout changement de situation (numéro de téléphone, personne habilitée à venir chercher l'enfant ...) devra être immédiatement signalé en Mairie.

Le paiement s'effectue soit :

- Par Carte Bleue via le portail « BL-Enfance » sur www.mairie-vendeville.fr
- Par virement avec mandat de prélèvement SEPA

La facture est adressée à la fin de chaque mois.

3 - TARIFS*

Le soir, en cas de retard exceptionnel, nous vous demandons de prévenir le personnel au 06.70.94.76.11 (pendant les horaires de garderie), afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires.

ATTENTION : Tout retard après 18h30 entraînera une pénalité de 5,00 € par tranche de 15 minutes entamée, facturée aux familles concernées.

Les tarifs sont établis en fonction du Quotient Familial. Lors de l'inscription, joindre l'attestation de votre Quotient Familial.

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	GARDERIE DU MATIN	Extérieurs **	GARDERIE DU SOIR	Extérieurs **
1	de 0 à 369 €	0,37 €	0,87 €	0,50 €	1,00 €
2	de 370 à 499 €	0,67 €	1,17 €	0,90 €	1,40 €
3	de 500 à 700 €	0,90 €	1,40 €	1,20 €	1,70 €
4	de 701 à 736 €	1,11 €	1,61 €	1,48 €	1,98 €
5	de 737 à 900 €	1,46 €	1,96 €	1,85 €	2,30 €
6	de 901 à 1 143 €	1,54 €	2,04 €	1,95 €	2,45 €
7	> à 1 144 €	1,61 €	2,11 €	2,05 €	2,55 €



RESTAURATION SCOLAIRE

1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

Tout les enfants fréquentant le groupe scolaire Alain DECAUX peuvent bénéficier du service de restauration scolaire.

La pause méridienne s'étend de 12h00 à 13h30. En dehors du temps de repas, c'est un temps de relâchement pour les enfants durant lequel ils peuvent jouer dans la cour de récréation et/ou dans l'espace de garderie.

Le restaurant est situé à l'étage de l'école maternelle. Sa gestion est assurée par la Mairie et le service est fait par des agents municipaux. Les repas sont servis à table pour les maternelles et un système de self est mis en place pour les primaires. Les repas sont effectués et livrés par un traiteur.

Les menus sont affichés dans les écoles, en salle de restauration scolaire, en garderies et sont consultables sur le site internet : mairie-vendeville.fr

À l'inscription, trois choix de repas vous sont proposés :

- Classique
- Sans porc
- Végétarien

Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) peut-être mis en place (contacter la coordinatrice périscolaire).

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'inscription se fait via le portail "BL-Enfance".

Attention, en cas d'absence, vous devez le signaler en Mairie (tél : 06.47.39.26.04)
Le repas du premier jour d'absence est obligatoirement facturé.

Seuls les repas ayant été décommandés la veille avant 12h00 sont déduits. Les autres seront dus.

Pour le **bon fonctionnement** du service, **nous ne pouvons accepter des présences au restaurant scolaire signalées le jour-même**, que dans des **cas d'extrême urgence** (décès, accouchement, hospitalisation ...). En dehors de ces cas d'extrême urgence, nous demandons aux parents de chercher une solution de garde.

Le **montant à payer** sera **adressé à la famille à la fin de chaque mois.**

Le paiement s'effectue soit :

- Par Carte Bleue via le portail « BL-Enfance » sur www.mairie-vendeville.fr
- Par virement avec mandat de prélèvement SEPA

3 - RÉGLEMENT

Dès la sortie des classes, les enfants sont pris en charge par le personnel, passent aux toilettes, se lavent les mains et sont conduits jusqu'au restaurant scolaire.

Le personnel municipal veille à ce que le repas soit pris dans de bonnes conditions : que les enfants prennent le temps de manger et puissent goûter à chaque plat.

Les enfants portant un appareil dentaire doivent disposer d'une boîte étiquetée à leur nom pour le ranger pendant le repas.

4 - TARIFS*

Les tarifs sont établis en fonction du Quotient Familial. Lors de l'inscription, joindre l'attestation de votre Quotient Familial.

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIFS 2025/2026	Extérieurs **
1	de 0 à 369 €	1,69 €	2,19 €
2	de 370 à 499 €	1,84 €	2,34 €
3	de 500 à 700 €	2,28 €	2,78 €
4	de 701 à 736 €	2,70 €	3,20 €
5	de 737 à 900 €	3,78 €	4,28 €
6	de 901 à 1 143 €	4,02 €	4,52 €
7	> à 1 144 €	4,23 €	4,73 €



03

AIDE AUX DEVOIRS

1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

Afin de donner aux élèves du groupe scolaire Alain Decaux toutes les chances de réussite dans leur scolarité, la commune met en place un service d'aide aux devoirs pour les élèves de l'école élémentaire (du CP au CM2).

Cette aide aux devoirs a lieu deux fois par semaine : les lundis et jeudis, de 17h00 à 18h00, dans les classes de l'école et est assurée par du personnel qualifié.

Il n'est pas possible de garantir que tout le travail demandé aux enfants par leur enseignant soit systématiquement effectué dans ce temps.

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'inscription se fait directement en mairie pour le mois complet.

Le paiement s'effectue soit :

- Par Carte Bleue via le portail « BL-Enfance » sur www.mairie-vendeville.fr
- Par virement avec mandat de prélèvement SEPA

3 - RÈGLEMENT

- **AVANT 17H00 : L'enfant est en garderie**

L'intervenant vient chercher les enfants en salle de garderie et les accompagnent dans une salle de classe. Les **enfants sont tenus de :**

- **Respecter les consignes données** par le l'intervenant encadrant l'aide aux devoirs ;
- **Adopter une attitude citoyenne et respectueuse** (respect des autres camarades, du matériel, du lieu ...) ;
- **Être assidus dans le travail et faire les devoirs** confiés par l'enseignant, dans le calme.

Si l'intervenant juge que l'enfant **ne respecte pas les règles et perturbe le service**, il en informera la municipalité qui se réservera le droit de **l'exclure temporairement ou définitivement**.

- **APRÈS 18H soit votre enfant :**

- **Part seul si le responsable légal l'a spécifié lors de l'inscription ;**
- **Est récupéré par les parents ou la personne désignée** sur la fiche d'inscription
- **Est amené en garderie.**

4 - TARIFS

AIDE AUX DEVOIRS	TARIF UNIQUE AU MOIS VENDEVILLOIS ET EXTÉRIEURS
LES LUNDIS ET JEUDIS	10,00 €



04 ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

Cet accueil fonctionne tous les mercredis en période scolaire de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

**PAR MESURE DE SÉCURITÉ ET POUR LE BON FONCTIONNEMENT
DE L'ACCUEIL DU MERCREDI**

AUCUN ENFANT NE SERA ACCUEILLI SANS INSCRIPTION PRÉALABLE.

Des garderies sont proposées le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h00.

Un repas fourni par les parents pourra être pris sur place durant la garderie du midi. Un four à micro-ondes est mis à disposition. La pause méridienne s'étend de 12h00 à 13h30. (temps de repas et d'animation)

Pour les enfants mangeant sur place, le repas fourni doit être dans un contenant étiqueté au nom de l'enfant.

Les enfants portant un appareil dentaire doivent disposer d'une boîte étiquetée à leur nom pour le ranger pendant le repas.

Un goûter est fourni par la municipalité.

Horaires :

- **7h30 - 9h00** : Garderie (accueil échelonné)
- **9h00 - 12h00** : ½ journée d'accueil matin
- **12h00 - 13h30** : Garderie (prise du repas)
- **13h30 - 17h00** : ½ journée d'accueil après-midi
- **17h00 - 18h00** : Garderie (départ échelonné)

Les enfants participent à des activités proposées et encadrées par un personnel titulaire d'un diplôme dans l'animation.

Les plannings d'activités et de sorties sont affichés sur les vitres des accueils et consultables sur le site internet : mairie-vendeville.fr

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'inscription se fait via le portail « BL-Enfance ».

Le paiement s'effectue soit :

- Par Carte Bleue via le portail « BL-Enfance » sur www.mairie-vendeville.fr
- Par virement avec mandat de prélèvement SEPA

Le paiement se fait en fin de mois en fonction de la présence effective de l'enfant.

3 - TARIFS *

Les tarifs sont établis en fonction du Quotient Familial. Lors de l'inscription, joindre l'attestation de votre Quotient Familial.

ATTENTION : Tout retard après 18h30 entraînera une pénalité de 5,00 € par tranche de 15 minutes entamée, facturée aux familles concernées.

TARIFS VENDEVILLOIS

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	GARDERIE DU MATIN OU GARDERIE DU MIDI	1/2 JOURNÉE	GARDERIE DU SOIR DE 17H À 18H
1	de 0 à 369 €	0,37 €	0,75 €	0,25 €
2	de 370 à 499 €	0,67 €	1,35 €	0,45 €
3	de 500 à 700 €	0,90 €	1,80 €	0,60 €
4	de 701 à 736 €	1,11 €	3,40 €	1,11 €
5	de 737 à 900 €	1,46 €	4,66 €	1,46 €
6	de 901 à 1 143 €	1,54 €	5,07 €	1,54 €
7	> à 1 144 €	1,61 €	5,48 €	1,61 €

TARIFS EXTÉRIEURS

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	GARDERIE MATIN OU GARDERIE MIDI Extérieurs **	1/2 JOURNÉE Extérieurs **	GARDERIE DU SOIR Extérieurs **
1	de 0 à 369 €	0,87 €	1,25 €	0,75 €
2	de 370 à 499 €	1,17 €	1,85 €	0,95 €
3	de 500 à 700 €	1,40 €	2,30 €	1,10 €
4	de 701 à 736 €	1,61 €	3,90 €	1,61 €
5	de 737 à 900 €	1,96 €	5,16 €	1,96 €
6	de 901 à 1 143 €	2,04 €	5,57 €	2,04 €
7	> à 1 144 €	2,11 €	5,98 €	2,11 €



05 ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES

1 - FONCTIONNEMENT ET GESTION

Les accueils de loisirs sont proposés pendant les vacances scolaires (cf calendrier) **pour les enfants âgés de 2 à 15 ans**, habitant la commune ou extérieurs sous conditions.

L'accueil de loisirs fonctionne à la journée **de 9h00 à 17h00** avec le repas inclus ou non (pause méridienne de 12h00 à 13h30).

Des garderies sont proposées la matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30.

Les enfants participent à des activités proposées et encadrées par un personnel titulaire d'un diplôme dans l'animation.

Les plannings d'activités et de sorties sont affichés sur les vitres des accueils et consultables sur le site internet : mairie-vendeville.fr

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'inscription se fait via le portail BL Enfance :

https://portail.berger-levrault.fr/MairieVendeville59175/ma_famille

Nous vous remercions de respecter les dates d'inscription (cf calendrier annuel).

L'inscription et la facturation se fait à la semaine, avec ou sans repas.

La facturation des garderies se fait à la présence.

Le paiement s'effectue soit :

- Par Carte Bleue via le portail « BL-Enfance » sur www.mairie-vendeville.fr
- Par virement avec mandat de prélèvement SEPA
- Par chèques vacances ANCV

3 - TARIFS *

Les tarifs sont établis en fonction du Quotient Familial. Lors de l'inscription, joindre l'attestation de votre Quotient Familial.

ATTENTION : Tout retard après 18h30 entraînera une pénalité de 5,00 € par tranche de 15 minutes entamée, facturée aux familles concernées.



TARIFS VENDEVILLOIS

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	GARDERIE DU MATIN	GARDERIE DU SOIR
1	de 0 à 369 €	0,37 €	0,37 €
2	de 370 à 499 €	0,67 €	0,67 €
3	de 500 à 700 €	0,90 €	0,90 €
4	de 701 à 736 €	1,11 €	1,40 €
5	de 737 à 900 €	1,46 €	1,85 €
6	de 901 à 1 143 €	1,54 €	1,95 €
7	> à 1 144 €	1,61 €	2,05 €

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	JOURNÉE ALSH (sans cantine)	JOURNÉE ALSH + cantine
1	de 0 à 369 €	1,62 €	3,56 €
2	de 370 à 499 €	2,92 €	4,84 €
3	de 500 à 700 €	3,90 €	6,78 €
4	de 701 à 736 €	5,41 €	8,11 €
5	de 737 à 900 €	6,08 €	9,85 €
6	de 901 à 1 143 €	6,57 €	10,59 €
7	> à 1 144 €	7,10 €	11,33 €

TARIFS EXTÉRIEURS

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	GARDERIE DU MATIN Extérieurs **	GARDERIE DU SOIR Extérieurs **
1	de 0 à 369 €	0,87 €	0,87 €
2	de 370 à 499 €	1,17 €	1,17 €
3	de 500 à 700 €	1,40 €	1,40 €
4	de 701 à 736 €	1,61 €	1,90 €
5	de 737 à 900 €	1,96 €	2,35 €
6	de 901 à 1 143 €	2,04 €	2,45 €
7	> à 1 144 €	2,11 €	2,55 €

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	JOURNÉE ALSH (sans cantine) Extérieurs **	JOURNÉE ALSH + cantine Extérieurs **
1	de 0 à 369 €	2,12 €	4,56 €
2	de 370 à 499 €	3,42 €	5,84 €
3	de 500 à 700 €	4,40 €	7,78 €
4	de 701 à 736 €	5,91 €	9,11 €
5	de 737 à 900 €	6,58 €	10,86 €
6	de 901 à 1 143 €	7,07 €	11,59 €
7	> à 1 144 €	7,60 €	12,33 €

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

L'inscription est entièrement dématérialisée dans le but d'alléger les démarches parfois redondantes avec le périscolaire.

La partie administrative est totalement prise en charge par le portail **BL Enfance** que vous utilisez déjà pour réserver ALSH et payer vos factures.

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieVendeville59175/accueil>

LES DIFFÉRENTES INSCRIPTIONS SONT À FAIRE AU PLUS TARD **LE VENDREDI 21 AOÛT 2026**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE, ÉTÉ 2026

Du **lundi 06 juillet** au **vendredi 21 août 2026 inclus**.

Les **bureaux de la mairie** seront **ouverts au public**
tous les matins de **8H30 à 12H00**
(**Pas de permanence le samedi**)



ATTENTION : Restauration scolaire, Garderie, Accueil du mercredi et Aide aux devoirs : votre enfant ne sera pas accepté sans inscription préalable.

*** Tarifs**

Afin de pouvoir bénéficier des tarifs dégressifs et de l'aide du CCAS, vous devrez impérativement joindre à votre inscription une attestation de votre Quotient Familial.

Ces tarifs s'adressent aux Vendevillois et comprennent :

- **Action LEA** pour les tranches de 1 à 3
- **Aide du CCAS** de Vendeville pour les tranches de 1 à 4



**** LES EXTÉRIEURS :**

Les extérieurs peuvent bénéficier des tarifs au Quotient Familial + des aides du CCAS + un supplément unique et forfaitaire de 0,50 €. Toutefois, il existe une priorité concernant les inscriptions dites "extérieures".

Sont considérés comme **extérieurs mais prioritaires aux activités périscolaires** de la commune de Vendeville :

- Les enfants scolarisés à Vendeville mais n'habitant pas la commune ;
- Les enfants en nourrice à Vendeville, mais n'habitant pas la commune ;
- Les enfants dont l'un des parents travaille dans la commune, mais n'habitant pas la commune ;
- Les enfants dont les grands-parents habitent la commune mais pas les parents.

Sont considérés comme **extérieurs mais non prioritaires aux activités périscolaires** de la commune de Vendeville et pouvant se trouver sur une liste d'attente lors de l'enregistrement de la demande, avant la confirmation ou non de l'inscription en fonction des places disponibles : les enfants extérieurs à la commune de Vendeville et ne remplissant pas les conditions ci-dessus.

CONTACT

VIE PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Christelle DELEPLACE, Adjointe à la petite enfance, aux affaires périscolaires et extra scolaires, CME.

Disponible sur rendez-vous, veuillez-vous adresser en Mairie.

• CONTACTS SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Pour contacter les services : **06 70 94 76 11**

- **Coordinatrice périscolaire/extrascolaire : Lucie VERSTRAETE**
- Restauration scolaire : *De 12h à 13h30*
- Garderie : *De 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30*
- Accueil du mercredi : *De 7h30 à 18h00*
- ALSH des vacances : *de 7h30 à 18h30*

• CONTACTS GROUPE SCOLAIRE ALAIN DECAUX

- Rue du Guet, 59175 VENDEVILLE
- Téléphone : **06 07 98 80 34** | mail : ce.0592432y@ac-lille.fr

MAIRIE DE VENDEVILLE

Hôtel de Ville | 79 Rue de Seclin 59175 Vendeville

Téléphone : 03.20.16.84.84 | services.administratifs@mairiedevendeville.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi | 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

Le samedi* | de 8H30 à 12h00

**Durant les vacances scolaires, la Mairie est fermée le samedi matin*

